

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

.....

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale, de la susdite municipalité**

**QUE:**

Le rôle d'évaluation servant à l'imposition des taxes pour l'année 2009 est maintenant déposé au bureau municipal situé au 128, Route Coulombe, Saint-Isidore. (Veuillez prendre note que l'année 2009 est la deuxième année du rôle triennal déposé en 2008).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau municipal, situé au 128, Route Coulombe, Saint-Isidore.

Tout contribuable qui désire déposer une plainte à l'encontre du rôle d'évaluation foncière, aux motifs que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qui aurait dû y apparaître selon l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, doit le faire au cours de l'exercice pour lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Une telle plainte doit être déposée au moyen de la formule prévue à cette fin, sous peine de rejet, à tout bureau des petites créances du Québec.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour de septembre deux mille huit (2008).**

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour de septembre 2008, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour de septembre deux mille huit (2008).

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière